



Frais d'avocat sans accord préalable

Par **cantor**, le **25/08/2010** à **08:47**

Bonjour,

j'ai contacté un avocat pour un renseignement suite à un refus de permis de construire.

Il m'a répondu que dans un premier temps il fallait que je lui envoie le dossier du permis et l'avis de refus, et dans un deuxième temps on prendra un rendez-vous pour en discuter.

Lorsque je l'ai recontacté, il m'a demandé des renseignements supplémentaires et m'a dit qu'il m'enverrai une demande de provision pour pouvoir s'occuper du dossier. Lorsque je l'ai reçu (plus de 700 euros), je l'ai recontacté pour lui dire de ne pas s'en occuper (car trop cher pour moi).

Deux jours après je reçois une facture de plus de 500 euros pour ouverture et frais de dossier + honoraire.

A-t-il le droit de me demander ça pour une demande de conseil, alors qu'il n'en avait jamais parlé ?